



Règlement des Prix EDIA - Edition 2021

Article 1 – Objectifs et organisation

IDRAC Alumni, association de diplômés, organise annuellement les Prix EDIA. Ces Prix récompensent depuis 2015 des diplômés créateurs et repreneurs d'entreprise dans tous les secteurs d'activité. S'appuyant sur un jury composé d'experts indépendants, partenaires, président du jury et représentant de BADGE (Business Angel Des Grandes Ecoles). Il attribue ainsi chaque année des prix, remis lors d'une cérémonie, devenue un rendez-vous majeur.

En 2021, 4 prix seront décernés lors de la remise des prix

- 3 par le jury,
- 1 par le public présent.

Le jury se garde le droit de féliciter une entreprise en lui attribuant un prix Coup de cœur.

L'appel à candidature s'adresse aux diplômés IDRAC Business School.

Il concerne des créateurs ou repreneurs d'entreprise quelle que soit l'année de création/reprise.

Le dossier complet de candidature doit être saisi en ligne avant la date indiquée sur le site IDRAC Alumni.

L'appel à candidatures aura lieu du 01/02/2021 au 30/04/2021.

Les candidats retenus pourront ensuite soumettre leur vidéo de participation avant le 06/06/2021

La cérémonie de remise des prix aura lieu le XX/09/2021.

Un trophée sera remis à chaque lauréat

Peuvent candidater :

- Tout diplômé IDRAC Business School, quelle que soit sa nationalité ou son statut, et créateur ou repreneur et dont l'entreprise possède un numéro de Siret pour les entreprises françaises ou un enregistrement (ou une visibilité publique) pour les entreprises à l'étranger.
- Les candidats des années précédentes qui n'ont pas été lauréats auparavant.
- Les lauréats des années précédentes et qui présentent une nouvelle entreprise
- Les étudiants qui sont déjà porteurs d'un diplôme IDRAC Business School
- Les étudiants, par dérogation selon l'appréciation du jury, qui sont dans un incubateur

Ne peuvent candidater :

- Les personnes n'ayant jamais étudié à IDRAC Business School, les membres des familles des alumni, les personnes n'ayant pas été diplômées.
- Les entreprises sans numéro de Siret ou référencement à l'étranger
- Les étudiants sauf s'ils sont déjà diplômés IDRAC Business School, et selon l'appréciation du jury, s'ils sont incubés

Critères d'évaluation

L'évaluation des projets s'appuie notamment sur :

1. Pertinence du projet
2. Vidéo : qualité de la présentation – compréhension – respect des consignes
3. Fiche de présentation de la société : qualité de la réponse
4. Difficulté ou originalité du projet présenté - plan de développement
5. Croissance (clientèle - cible - analyse du marché)
6. Prévisions économiques - résultat
Si l'entreprise a déjà publié : CA des 2 dernières années + rentabilité
Si l'entreprise n'a pas encore publié : Prévisions de CA et indicateurs de performance et situation par rapport à ces prévisions
7. Ressenti général



Attention : les candidats dont la vidéo ou le dossier ne respectent pas les consignes (temps du film et nombre de mots) seront pénalisés.

Article 2 – Constitution du dossier de candidature

La procédure s'effectue en 3 temps.

1- Un dossier de candidature dématérialisé

à déposer entre le 01 février 2021 et le 30 avril 2021 sur le site idrac-network.com. Le formulaire de candidature en ligne doit être intégralement rempli.

+ Pour tous les éligibles retenus par le comité à partir du 05 mai 2021 :

2- Réalisation d'une vidéo de présentation du projet (forme libre).

De maximum 2 minutes 30 elle doit intégrer ces différentes informations :

Présentation :

- Prénom, Nom
- Filière et campus de formation,
- Année de diplôme,
- Nom de l'entreprise,
- Date de création,
- Secteur d'activité / produits
- Effectifs salariés, CA actuel, CA prévisionnel.

Développement :

- Les motivations concernant la création de l'entreprise,
- Ce qui vous rend remarquable,
- Son concept, ses clients, ses produits
- Son principal succès.
- Projection à 3 ans
- Ce qui peut donner envie au jury

3- Le dossier de présentation

Le dossier de candidature devra être rempli en langue française uniquement

Dans le cas où le dossier de candidature s'avérerait incomplet, IDRAC Alumni pourra demander à l'Entreprise participante de le compléter.

Tout dossier de candidature incomplet sera susceptible d'être considéré comme irrecevable aux yeux du jury.

Une alerte sera effectuée auprès des personnes dont le dossier est incomplet 2 semaines avant la date de clôture des dépôts.

La date limite de dépôts des dossiers et de la vidéo pour l'édition 2021 est fixée au **06 juin 2021 à minuit**.

En cas de problème technique, merci d'envoyer un mail à alumni@ecoles-idrac.com

Calendrier :

- Appel à candidature : 01 février au 30 avril 2021
- Comité d'éligibilité des candidats : le 04 mai 2021 (Comité)
- Production des vidéos : du 05 mai au 06 juin 2021
- Dépouillement traitement votes et notations : du 15 juin au 06 juillet 2021
- Jury : 12 juillet 2021



- 12 juillet : Annonce les 10 pitchers et lancement de la communication remise des prix
- Remise des prix : XX septembre 2021

Article 3 – Suivi administratif des dossiers

Les dossiers ne sont pas retournés aux candidats.

Article 4 – Légitimité des candidatures

La participation au Prix EDIA implique l'adhésion et le respect des dispositions du présent règlement. Les candidats doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur projet. Tout manquement dûment constaté peut entraîner la radiation du candidat.

Article 5 – Sélection et jury

Un jury d'experts est constitué par le comité.

Ils auront en charge, en consultant les dossiers et la vidéo des candidats,

- De noter tous les candidats,
- De décerner les 4 lauréats
- De déterminer les pitchers qui concourront au prix du public (maximum 10).

Les finalistes seront contactés par le jury, qui leur annoncera leur nomination.

Pour le prix du public, lors de la remise des prix, les candidats sélectionnés devront convaincre les personnes présentes, avec un pitch de 1 minute maximum. Le vote par smartphone sera en direct. En cas d'égalité entre 2 candidats, celui ayant obtenu le plus de points de la part du jury, sera gagnant.

Article 6 – Prix

Chaque lauréat bénéficiera :

- D'un prix nominatif.
- D'un temps de parole sur scène pendant la cérémonie.
- Des actions de visibilité visant à valoriser et mettre en avant le projet.
- De lots, produits ou services, constituant la dotation, offerts par les partenaires.

Article 7 – Engagement des candidats et finalistes

Les candidats s'engagent à

- Communiquer de bonne foi les informations nécessaires les concernant et à répondre à toute demande de la part du comité d'organisation.
- Respecter scrupuleusement les critères de participation.
- Respecter les dispositions légales et réglementaires applicables au projet qu'ils soumettent au jury du concours.
- Communiquer, lors de leur inscription, le numéro de Siret de l'entreprise
- Accepter que le défaut ou le retard de communication des éléments nécessaires à l'étude de leur dossier de candidature entraîne le rejet de leur candidature et à ne pas rechercher la responsabilité du comité, de ce fait.

Les pitchers des prix EDIA s'engagent à

- Être présents, ou au moins représentés lors de la cérémonie de remise des Prix, le XX septembre 2021 à Lyon. Si impossibilité, une présence en ligne sera étudiée pour participer virtuellement. La prise en charge de leur déplacement par l'Organisation pourra être envisagée.



- Mentionner dans leur communication ou déclaration qu'ils sont nominés pour les Prix EDIA et mentionner et tagger IDRAC Alumni sur les réseaux sociaux
- Se doter de tous les moyens nécessaires au bon déroulement et à la représentation de leur candidature

Article 9 – Publicité et communication

Les candidats et lauréats autorisent IDRAC Alumni à publier leurs coordonnées professionnelles complètes et la description non confidentielle de leur projet indiqué sur la fiche de candidature, dans le cadre des actions d'information et de communication liées aux Prix EDIA sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

Cette disposition concerne l'ensemble des supports de communication institutionnelle et grand public : dossiers, communiqués de presse, sites internet, captation vidéo, supports connus ou inconnus à ce jour.

Droit à l'image : Les candidats acceptent la diffusion de leurs vidéos ou photos sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans aucune limitation.

Article 9 – Confidentialité

Les membres des jurys et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre des Prix EDIA s'engagent à respecter la confidentialité des informations communiquées par les entreprises candidates.

Article 10 – Litiges

Le fait d'adresser un dossier de participation implique, de la part des candidats, l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, qui ne peuvent donner lieu à contestation, le jury étant souverain et n'ayant pas à motiver sa décision

Article 11 – Désistement

IDRAC Alumni ne peut être tenu pour responsable de l'éventuelle interruption des Prix EDIA 2021, pour quelque cause que ce soit.

Les candidats s'interdisent d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.